



Le vingt-trois février deux mille vingt-six à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Patrick ROMESTAING, Maire.

Etaient présents

M. le Maire	:	Patrick ROMESTAING
Mme la 1 ^{ère} Adjointe	:	Martine FONT
M. le 2 ^{ème} Adjoint	:	Pascal BOUCHET
Mme la 3 ^{ème} Adjointe	:	Véronique GEROSSIER
Mr le 4 ^{ème} Adjoint	:	Richard MASSON
Les conseillers municipaux :		Claire TISSIER
		Stéphane ROUX
		Nicolas NIGON
		Bruno COUZON
		Michel CHARNAY
		Joël GUILLOT
		Laetitia FALGON
		Marielle BOUCHET
		Ludovic GACHET
		Dominique MAISON
		Aurélie BOUCHET-VIALON
		Laurent COUILLOT
		Angélique TOINON
		Nathalie BOUTRAND

1

Absents excusés : Laurent COUILLOT donne pouvoir à Véronique GEROSSIER

Secrétaire de séance : Richard MASSON

Après approbation de l'assemblée, Monsieur le Maire rajoute à l'ordre du jour :
✓ Durée d'amortissement de la contribution à la maintenance éclairage public

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2026.....	3
2. DUREE D'AMORTISSEMENT DE LA CONTRIBUTION A LA MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC.....	3
3. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE LA MAIRIE POUR LES ANIMATIONS DU RELAIS PETITE ENFANCE COMMUNAUTAIRE	3
4. CREATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	3
5. TARIFICATION DU SERVICE PERISOCCLAIRE DE GARDERIE	4
6. QUESTIONS DIVERSES.....	6



1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2026

Aucune remarque n'étant apportée, le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 03 Décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Vote : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

2. DUREE D'AMORTISSEMENT DE LA CONTRIBUTION A LA MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC

Vu la contribution pour la maintenance annuelle éclairage public due au SIEL en Section Investissement du budget communal au compte 204182,

Vu la nécessité de délibérer sur la durée d'amortissement de cette contribution,

Considérant la possibilité d'amortir sur 1 an la contribution de la maintenance éclairage public pour la partie Investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ **Fixe** la durée d'amortissement à un an pour la contribution à la maintenance de l'éclairage public si celle-ci est inférieure à un montant de 2 000.00 € ;
- ✓ **Précise** que cette décision prend effet à compter de l'exercice budgétaire de 2026.

Vote : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

3. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE LA MAIRIE POUR LES ANIMATIONS DU RELAIS PETITE ENFANCE COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la convention à intervenir avec Loire Forez Agglomération pour la mise à disposition de la salle de la mairie pour les animations du relais petite enfance itinérant communautaire.

La salle est mise à disposition gratuitement les vendredis matin (sauf le premier vendredi du mois) pour les temps collectifs proposés pendant l'année scolaire.

Loire Forez Agglomération veillera à ce que l'utilisation des locaux se fasse « en bon père de famille » et à ce qu'aucune dégradation ne soit commise à l'intérieur.

La présente convention est consentie du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- ✓ **Approuver** la convention de mise à disposition de la salle de la Mairie pour les animations du relais petite enfance communautaire ;
- ✓ **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Vote : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

4. CREATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L.332-23.1 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : *palier à un départ anticipé d'un agent en raison d'une radiation des effectifs pour une retraite invalidité.*

Le devenir de l'école reste incertain pour la rentrée scolaire de septembre 2026 avec une forte probabilité sur la fermeture d'une classe. De ce fait, les emplois des agents des services techniques, employés à l'école (ATSEM, accompagnatrices scolaires et agents d'entretien) risquent d'être impactés par la fermeture de classe.

Dans l'attente de la décision académique, le recrutement de l'agent parti en retraite, ne peut pas se faire, créant un accroissement temporaire d'activité au sein du service scolaire :

- La surveillance de la cour pendant la pause méridienne,
- L'accompagnement des enfants lors du service des repas à la cantine,
- L'entretien des bâtiments scolaires.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Décide** le recrutement deux agents contractuels dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20.25 heures et 17.00 heures.
- ✓ **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

Vote : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

5. TARIFICATION DU SERVICE PERISCOLAIRE DE GARDERIE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la grille actuelle des tarifs communaux manque de précisions sur les tarifs applicables pour le service périscolaire de la garderie.

Il expose qu'en effet ce service se décompose en quatre plages horaires :

<u>A partir de 7h30 :</u> Forfait le matin quelle que soit l'heure d'arrivée	1.20 €
<u>De 11h30 à 12h30 :</u> Forfait quelle que soit l'heure de départ	0.90 €
<u>De 16h30 à 17h30 :</u> Forfait pour la 1 ^{ère} tranche du soir qu'elle soit complète ou non	1.20 €
<u>De 17h30 à 18h00 :</u> Forfait pour la 2 ^{ème} tranche du soir quelle que soit l'heure de départ	0.60 €

4

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- ✓ **Approuver** le tableau des tarifs communaux comme présenté ci-dessous.

Vote : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Tarifs communaux

			Délibération
Concessions cimetièr	Perpétuelles	300 € / m ²	06/09/2019
	Cinquantennaires	250 € / m ²	06/09/2019
	Trentennaires	150 € / m ²	06/09/2019
	Quinze ans	100 € / m ²	06/09/2019
Columbarium & Jardin du Souvenir	Case 2 urnes pour concession de 15 ans	450 €	06/09/2019
	Case 2 urnes pour concession de 30 ans	600 €	06/09/2019
	Case 2 urnes pour concession de 50 ans	800 €	06/09/2019
	Plaque sur case ou jardin du souvenir	50 €	06/09/2019
Salle polyvalente	Habitants de Lézigneux	260 €	06/09/2019
	Hors commune	650 €	06/09/2019
	Associations (à partir de la 2e location en weekend)	160 €	06/09/2019
	Associations (à partir de la 2e location en semaine)	85 €	06/09/2019
	Associations extérieures (week-end)	260 €	15/03/2023
	Associations extérieures (1 jour en semaine)	160 €	15/03/2023
	Association Gymnastique Volontaire	350 € / an	20/06/2025
	Association GV Forfait chauffage	50 €	15/03/2023
	Forfait vaisselle avec verres à pied	80 €	06/09/2019
	Verres à pied seuls	50 €	06/09/2019
	Couverts seuls	30 €	06/09/2019
	Forfait vaisselle sans verres à pied	50 €	25/11/2021
	Nettoyage	90 €	06/09/2019
	Cauti	2 000 €	06/09/2019
Ancienne église	Tout utilisateur	75 €	06/09/2019
Cantine scolaire	Repas / quotient familial inférieur à 440	2,65 €	25/11/2021
	Repas / quotient familial inférieur à 570	2,90 €	25/11/2021
	Repas / quotient familial supérieur à 570	3,10 €	25/11/2021
	Plat chaud "agents"	2,00 €	06/09/2019
	Repas instituteurs	6,00 €	06/09/2019
	Participation garderie	1 € / repas	25/11/2021
	Majoration repas non réservé ou non pris	4 € / repas	25/11/2021
Garderie	Matin	1.20 €	23/02/2026
	Midi	0,90 €	23/02/2026
	Soir – de 16h30 à 17h30	1.20 €	23/02/2026
	Soir – de 17h30 à 18h00	0.60 €	23/02/2026

5

Baux communaux

ACCA	Etang de Vidrieux	560 € / an	24/09/2025
Hameçon de Vidrieux	Etang de Vidrieux	515 € / an	02/09/2024
Microcrèche		305.79 € / mois	01/01/2021
Central Bar		382.87 € / mois	01/10/2019
Local Fleuriste		300.00 € / mois	04/09/2025

6. QUESTIONS DIVERSES

- * Monsieur le Maire rappelle que plusieurs bâtiments communaux sont la cible des fouines (école maternelle, salle polyvalente, local des chasseurs). Pascal Bouchet informe le conseil qu'une société est intervenue pour répandre de la poudre de déchets de poivre qui agit en répulsif à l'école maternelle. La salle polyvalente et le local chasseur seront traités dans un second temps en fonction des résultats,
- * Dimanche 8 mars après-midi aura lieu la journée des Monts de la Balle à la salle polyvalente,
- * La cérémonie du 19 mars 1962 aura lieu le dimanche 22 mars à 11h00,
- * Richard Masson explique que la téléphonie de la mairie et des écoles a été changé pour anticiper la fin du réseau cuivre planifié pour la fin de l'année 2026,
- * La salle du conseil municipal a été prêtée à l'Olympique du Forez pour l'arbre de Noël et celle-ci a été détériorée. L'assurance du club prendra en charge les dégâts.
- * Le chauffe-eau du club house du tennis a lâché après trente-sept ans de service, il a été remplacé en urgence,
- * L'ancien local de la bibliothèque est toujours inoccupé, il est proposé de passer une annonce sur des sites gratuits pour proposer le local à la location, l'affiche sur la devanture ne suffisant pas,
- * Un arrêté a été pris afin d'autoriser les deux sociétés de chasse à prélever les pigeons en raison d'une population excessive sur le territoire de la commune,
- * Monsieur le Maire remet au Conseil Municipal un bilan des réalisations du mandat 2020-2026,
- * La permanence pour les élections du 15 mars est établie,
- * Bruno Couzon remonte la question de connaître la possibilité de positionner un éclairage public au pont de Mérigneux. Cela ne rentre pas dans la stratégie qui vise plutôt à diminuer le nombre de foyers lumineux,
- * Angélique Toinon demande s'il est possible d'ajouter un éclairage sur détecteur à la salle polyvalente vers les poubelles, la zone étant totalement plongée dans l'obscurité ce qui rend dangereux l'accès.

La séance est levée à 21h20

Signature du Maire

Signature du secrétaire de séance